

Nom commercial

Numéro de la matière: 065550

Version : 1 / CH

Date de révision: 01.04.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.04.14

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

N° d'article 06555000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

additif pour aliments, Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Non soumis à étiquetage, mais il convient de prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques.

Conseils de prudence

P261.1 Éviter de respirer les poussières.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrase(s) S

22 Ne pas respirer les poussières.
24 Éviter le contact avec la peau.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 3458-28-4

Poids moléculaire

Valeur 180.2

4. Premiers secours

Nom commercial

Numéro de la matière: 065550

Version : 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 01.04.14

Date d'impression: 01.04.14

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.
Eventuellement apport d'oxygène

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.).

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les poussières. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Eviter le dégagement de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Nettoyer.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les poussières. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Eviter l'exposition allongée ou répétée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Nom commercial

Numéro de la matière: 065550

Version : 1 / CH

Date de révision: 01.04.14

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 01.04.14

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol.

Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	poudre cristalline		
Couleur	blanc		
Point de fusion			
Valeur	132		°C
Point d'ébullition			
Remarque	Non applicable		
Point d'éclair			
Remarque	N'est disponible		
Pression de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			
Valeur	1.539		
Hydrosolubilité			
Remarque	soluble		
Solubilité dans d'autres solvants			
éthanol			
Remarque	soluble		
Octanol/water partition coefficient (log Pow)			
Remarque	non déterminé		

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit capable de poussière-explosible.

10. Stabilité et réactivité**10.5. Matières incompatibles**

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Corrosion/irritation cutanée**

Remarque Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

Nom commercial

Numéro de la matière: 065550

Version : 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 01.04.14

Date d'impression: 01.04.14

Autres données

Absence de données toxicologiques.

12. Informations écologiques**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

Remarque non déterminé

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

14.5. Dangers pour l'environnement

no

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****Informations complémentaires**

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.